



BULLETIN D'INFORMATIONS DE L'ASSOCIATION

CHOISIR LA VIE



Plus d'infos : page 3



GRÂCE À VOS DONNS, AIDEZ-
NOUS À MENER NOS ACTIONS
POUR SAUVER DES VIES !



Chacune de nos actions a un coût. Sans votre générosité, elles ne pourraient être réalisées ! Merci pour chaque bébé sauvé !

www.choisirlavie.fr

Bulletin d'informations publié par l'association Choisir la Vie - 70 bd Saint-Germain 75005 Paris Tél. 06 34 48 82 28 - E-mail : info@choisirlavie.fr - www.choisirlavie.fr.

Commission paritaire : 1008 G 88447 - N° ISSN : 1250-4807 - Directrice de la publication : Cécile Edel - Rédaction : Armel de Sansal - Conception graphique et mise en page : RL - Imprimé en France - Tirage : 1700 exemplaires

LA FRAGILITÉ EST FERMENT D'HUMANITÉ

Chers amis, la rentrée 2023 s'annonce décisive sur le front de la défense de la Vie et de la dignité humaine, de son origine à son accomplissement. Le projet de loi sur la fin de vie, qui veut instaurer une aide active à mourir, ferait franchir à notre société un pas mortifère vers la déshumanisation. Nous le disons depuis bien longtemps, le respect de la vie naissante et celui de la personne mourante sont tenus par le même équilibre anthropologique (la dignité inaliénable de tout être humain) et le même ciment éthique (l'interdit fondamental d'attenter à la vie humaine, doublé du devoir impérieux de porter assistance aux plus faibles). Sur le plan éthique, cette actualité brûlante de l'aide active à mourir ramène chaque être humain à la question essentielle de l'accueil de sa fragilité. La tendance actuelle est plutôt de fuir cette fragilité, qui marque tôt ou tard chacune de nos histoires singulières. Dans un monde en perte de repères, dont l'espérance reste bien souvent limitée aux frontières temporelles, la fragilité effraie. Toute difficulté (car la fragilité est bien une épreuve et non une valeur en soi) est pour l'homme contemporain, faible et individualiste, une occasion de fuite. Il ne voit plus le courage comme une vertu (féconde par définition) et se décharge de son devoir d'entraide et de solidarité sur l'autorité publique, censée tout régler. La question est donc posée : Voulons-nous voir et assumer la fragilité et son rôle moteur dans notre humanisation personnelle, en profondeur ? Et sur le plan collectif, reconnaissons nous qu'elle contribue à la maturation humaine des familles et des communautés, par l'élan de fraternité qu'elle doit susciter ? C'est un chemin qui est certes difficile et exigeant. Mais il n'y a pas d'autre voie possible, sauf à saper les fondements mêmes de notre civilisation.

L'enjeu est donc d'une importance capitale, car la fragilité joue un rôle moteur dans la formation de nos communautés et le maintien de leur vitalité spécifiquement humaine. Quand cette vérité sera bafouée aux deux polarités de l'existence (naissance et mort), notre société aura bouclé un cercle vicieux de déshumanisation. Nous pourrions alors donner au couplet de M. Macron sur la décivilisation sa plus ample résonance.

Ne voit-il pas que ce terme de "décivilisation", prononcé le 24 mai dernier en conseil des ministres, s'applique aussi de ce projet de loi mortifère ! Que restera-t-il de notre civilisation quand la violence légale sera admise au chevet des mourants comme au berceau de la vie naissante ?



© William Vallée

ÉDITO

Cécile Edel
Présidente CLV

SI C'ÉTAIT À REFAIRE... PLACE AUX REGRETS ?

Quand la beauté surpasse la difficulté, un cri de victoire s'élève : "Si c'était à refaire, je le referais". L'émergence du concept de "regret maternel" menace d'étouffer cette espérance fondamentale, dans une négation de l'amour qui peine à s'assumer vraiment. Décryptage.

"Regretter d'être mère, c'est regretter le rôle, ce que ça implique en tant que tel... Ce n'est pas regretter son enfant en tant que tel", affirmait il y a quelques mois Astrid Hurault de Ligny, en préambule médiatique d'un ouvrage consacré au regret maternel*.

Cette épisode montre une nouvelle fois combien la valeur intrinsèque et infinie de toute vie humaine est négligée, au profit d'une volonté individuelle qui ne souffre plus de limites. Comme absolu, elle s'octroie ici le pouvoir (décrété indiscutable) de concilier l'amour et son contraire : "Mon fils, c'est la prunelle de mes yeux et je pourrais mourir pour lui." Mais... "Si c'était à refaire, je n'aurais pas d'enfant..."

Le non-sens n'est que trop flagrant. Un lien d'amour viscéral pour son enfant ne consume-t-il pas tout simplement la seule pensée qu'il puisse ne pas être ? Quand il est question d'aimer à en mourir, toute nuance conceptuelle et alambiquée est de facto pure et simple négation .

Avec des "Si"...

On ne peut que s'interroger sur l'utilité d'une telle assertion, si ce n'est qu'elle sert la liberté individuelle et son ego surdimensionné. Et on ne peut que déplorer ses effets sur la conscience collective. Avec des "Si", en effet, on blesse plus que l'on aime. Comment imaginer qu'un enfant puisse se satisfaire d'un amour ainsi suspendu au-dessus du néant. "Si c'était à refaire, tu n'existerais pas." Peut-on revenir sur la vie ? Non, dans ce



domaine, rien n'est jamais à refaire. Tout reste toujours à faire. Et s'il demeure pour tout mortel (ne le nions pas) des regrets face aux renoncements, une nostalgie de l'indépendance, une fatigue face aux épreuves... Ne sont-ils pas déjà une petite mort ? Et ne faut-il pas en premier lieu accepter cette petite mort pour promettre sans nous fourvoyer que nous consentirions au sacrifice ultime ?

Concernant la pensée d'Astrid Hurault de Ligny, conservons donc précieusement la première assertion (*Mon enfant, c'est la prunelle de mes yeux et je pourrais mourir pour lui...*). Renonçons aux nuances sinueuses et relativistes. Car le précepte est droit : "La mesure d'aimer, c'est d'aimer sans mesure" (Saint Augustin) et la sentence sans appel : "Misérable est l'amour qui se laisserait mesurer" (William Shakespeare).

Armel de Sansal

*"Le regret maternel", Astrid Hurault de Ligny, Éditions Larousse

INTERVIEW

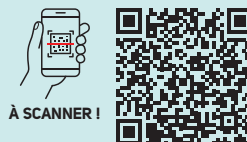
DE LA CONTRAINTE À L'ESPÉRANCE



Le miracle de la vie ne nous laissera jamais indifférents, ni habitués. En 2023 encore, le 4 juin dernier, nous avons réaffirmé notre engagement à l'occasion de la Journée pour la vie. Porte-parole de Choisir la Vie, Virginie Mercier s'est exprimée dans les colonnes de La Nef. Une interview qui redit l'importance de ce rendez-vous et invite à rester mobilisé : "Nos antennes d'écoute pour femmes enceintes en difficulté reçoivent encore de trop nombreux appels de très jeunes femmes dont l'entourage familial et/ou professionnel pose un regard négatif, méprisant, sur leur grossesse non programmée, "imprévue". Nous voulons qu'un changement de regard s'opère sur la maternité. La maternité n'est pas forcément synonyme de contraintes, de souffrances, comme notre société aujourd'hui tente de nous le faire croire. Elle peut être une véritable chance et si souvent même une espérance."

Sous un autre format, à travers une vidéo réalisée par Jécolia Riondet, infirmière de formation et actuellement conseillère municipale à Navenne (70) la beauté de la maternité a été célébrée comme il se doit sur les réseaux sociaux.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur le site Internet de La Nef



<https://lanef.net/2023/05/12/journee-pour-la-vie-limportance-de-ne-pas-se-lasser/>

SUR LES RÉSEAUX...



Vidéo JNV 2023 : <https://www.youtube.com/watch?v=0DgrHpdVQAc>



INTERVENTION CLV

FUTURS DÉFENSEURS DE LA VIE

Une cinquantaine de jeunes a suivi la formation de la Lejeune Académie, fin août 2023 en Touraine. Notre présidente Cécile Edel figurait parmi les intervenants mobilisés pour cette université d'été, portée par la Marche pour la Vie. Objectif de ces cinq jours : former une nouvelle génération militante pour la vie en approfondissant les sujets de bioéthique avec différents spécialistes de l'univers médical, juridique, philosophique et politique. Il était ainsi clairement question de : "Formation théorique et surtout pratique de jeunes militants en vue d'un engagement durable et concret dans le combat pour la Vie".



SOS FEMMES ENCEINTES

UNE ÉCOUTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les membres actifs de l'antenne d'écoute SOS femmes enceintes ont fait récemment le point sur l'activité de l'antenne. Le constat est clair : le nombre d'appels est moins important qu'il y a de cela quelques années. Sa responsable, Élisabeth Ballerini, constate l'évolution des habitudes de communication : "Les jeunes ne téléphonent plus, ils communiquent sur les réseaux sociaux. Par conséquent, des contacts potentiels nous échappent. Il devient donc urgent de nous adapter à ce nouveau mode de communication." D'un commun accord, les écoutantes de l'antenne estiment qu'il est désormais nécessaire d'étoffer leur petite équipe avec au moins deux personnes familières des nouveaux modes de communication. Déjà, une jeune maman, prête à s'engager, a participé à une réunion de l'antenne consacrée à cette question. C'est un premier contact pour tisser des liens avec d'autres personnes susceptibles de venir renforcer les rangs de SOS Femmes enceintes. Une nouvelle réunion est prévue à la rentrée pour échanger sur les pratiques au sein de l'antenne et envisager l'avenir. Toute personne désireuse de s'investir ou d'apporter son aide est la bienvenue.

CONTACT Aider l'antenne ou devenir écoutante :

✉ elisabeth.ballerini@wanadoo.fr

EUTHANASIE

2023, ANNÉE DÉCISIVE

Sur le front de l'euthanasie et de l'aide active à mourir, 2023 est en France l'année de tous les dangers. Face à la volonté affirmée du Gouvernement de suivre le mauvais exemple de nos voisins européens les plus "en avance", la contre-offensive s'est organisée. À l'initiative de la fondation Jérôme Lejeune, une vaste opération d'information et de communication a vu le jour. Son fondement est clair : On peut tout accepter dans notre société, mais pas relativiser l'interdit de tuer. Tuer, c'est renoncer à notre humanité. Tout mais pas ça ! Pour comprendre et agir, une plateforme numérique a été créée, qui propose, outre un documentaire inédit sur la question de l'euthanasie, des outils pour communiquer, le recensement des soirées-débats et un appui pour les organisateurs d'événements (projections, débats), au nombre desquels chacun d'entre-vous peut compter !



www.toutmaispasca.org

GABON : VERS LA FIN DE L'INTERDICTION DE L'IVG

Début juillet, le conseil des ministres gabonais a validé un projet de décret visant à autoriser l'IVG pour les femmes en situation de détresse : cas de péril pour la vie de la mère, de risques de malformations notoires et incurables et de grossesses issues d'un viol ou d'un inceste. À l'heure actuelle, l'avortement est purement et simplement interdit.

POLOGNE : HUIT PLAINTES REJETÉES

Le 8 juin, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a rejeté la plainte déposée par huit femmes contre la législation polonaise qui interdit l'avortement en cas de malformation congénitale du fœtus, créant ainsi un précédent juridique, étant donné qu'un millier de plaintes similaires ont été déposées, rapporte l'agence de presse Zénit. "Sur les huit femmes requérantes à la Cour, seules quatre étaient enceintes. Deux d'entre elles portaient des enfants en bonne santé et les deux autres souffraient de maladies pouvant entraîner un risque de malformation du fœtus (mais n'ont fourni aucune preuve médicale à l'appui de leurs affirmations). Les quatre autres ont déclaré avoir reporté leur désir d'avoir un enfant de peur de ne pas recevoir d'assistance médicale si le fœtus présentait une anomalie congénitale."

BELGIQUE : VERS UN DÉLAI LÉGAL À 18 OU 20 SEMAINES ?

Le comité scientifique chargé d'évaluer la pratique de l'IVG en Belgique a formulé, au printemps dernier, une série de recommandations pour assouplir la législation (Loi de 1990) et garantir un meilleur accès à l'IVG. Parmi ces propositions, l'extension du délai légal pour avorter de 12 à 18 (voire 20) semaines et la suppression du délai légal de réflexion. La proposition de loi du Parti Socialiste de 2019, avec des mesures similaires, sera-t-elle sortie du placard ?

FLORIDE : LA PRATIQUE DE L'IVG LIMITÉE

La Floride est devenue, en avril 2023, l'un des États américains où la pratique légale de l'avortement est la plus limitée. L'interruption volontaire de grossesse y est désormais interdite après six semaines de grossesse, sauf en cas de risque grave pour la santé de la mère, d'une anomalie létale du Fœtus, de viol ou d'inceste. La Maison Blanche a considéré cette loi comme "extrêmement dangereuse".

DAKOTA DU NORD : INTERDIT "DÈS LA CONCEPTION"

Depuis le 24 avril 2023, la pratique de tout avortement est interdite, dès la conception, sur le territoire du Dakota du Nord. Trois exceptions sont prévues : les cas de risques graves pour la santé de la mère et, jusqu'à six semaines, les situations de viol ou d'inceste. Cet état du Nord des États-Unis adopte ainsi des mesures proches de 13 autres états où l'IVG est totalement interdite, sans cas d'exception pour viol ou inceste : l'Alabama, l'Arkansas, l'Idaho, le Kentucky, la Louisiane, le Mississippi, le Missouri, l'Oklahoma, le Dakota du Sud, le Tennessee, le Texas, la Virginie-Occidentale et le Wisconsin.

FRANCE : PAS DE MISOPROSTOL MADE IN FRANCE

Inscrite dans la liste des 450 médicaments dits "essentiels", cette pilule utilisée pour les IVG médicamenteuses ne fait pas partie des 50 molécules dont la production devrait être relocalisée. Un état de fait que déplorent les partisans de l'avortement. Au mois d'avril, des tensions dans l'approvisionnement des pharmacies en Misoprostol avaient déjà créé un début de polémique, sur fond de crainte qu'une pénurie ne porte atteinte à la liberté de choix des femmes.



COUP DE ♥

ÉCOLE EXTRAORDINAIRE : ACCUEILLIR, AIMER, FORMER

À Samois-sur-Seine près de Fontainebleau, l'Établissement Sacré-Coeur-Enfant Jésus, établissement scolaire hors contrat, ouvre un cursus pour les enfants de 11 à 16 ans porteurs de handicaps.

Après avoir accueilli à l'école primaire une jeune fille trisomique et un garçon atteint de troubles autistiques, l'établissement a souhaité poursuivre son accueil au collège et accueillir d'autres élèves. À la rentrée 2023, ils seront trois.

"C'est un service que nous voulons rendre pour soutenir ceux qui ont choisi la vie et encourager ceux qui sont confrontés à ce choix. Ce qui compte, c'est de leur permettre de bénéficier du cadre éducatif et spirituel de l'école, en adaptant aussi le parcours catéchétique. Dieu doit ainsi être au centre de cette classe, pour que chacun soit accueilli et aimé pour ce qu'il est. Tout le reste en découle", explique Sophie de Goursac, orthophoniste de profession et responsable du projet au sein du Conseil d'administration de l'établissement.

Ce projet spécialisé et individualisé s'articule entre apprentissages fondamentaux, temps avec les autres classes et ateliers manuels (cuisine, jardin, bricolage, motricité). Le fil conducteur de la pédagogie est la personnalisation de l'apprentissage et l'accompagnement à l'indépendance dans le respect du fonctionnement propre de chaque élève. "Nous avons en ligne de mire l'étape à franchir en fin de cursus : un stage pratique chez des entrepreneurs partenaires, pour aider chacun à monter un projet professionnel réaliste", ajoute Sophie de Goursac.

Pour réussir ce pari audacieux, l'établissement a lancé une campagne de dons et lié un partenariat avec la Fondation Lejeune, impliquée dans le financement, la formation de l'équipe pédagogique et le suivi du projet au long cours.

Informations et dons :

www.escej.fr/classe-specialisee

VIE DE L'ASSOC

AG 2023 : UN BUREAU RENOUVELÉ

L'assemblée générale annuelle de notre association s'est tenue le 15 avril 2023 dans nos locaux du boulevard Saint-Germain à Paris.

Les membres présents ont procédé aux élections permettant le renouvellement d'une partie du bureau, non sans évoquer la mémoire d'Odile Guinépain, engagée dans le Bureau comme présidente au moment de son rappel à Dieu, le 28 décembre 2021. Cette assemblée s'est tenue près d'un mois après le décès de Philippe Béligné, président de la Marche pour la Vie de 2016 à 2020, qui a rejoint le Père dans sa soixante-cinquième année, le 20 mars 2023, jour de la solennité de la Saint Joseph. Les membres de Choisir la Vie garderont le souvenir ému d'un homme humble, animé par une profonde foi et par un souci constant d'unité.

Sous le regard bienveillant de ces grands défenseurs de la vie, l'assemblée a élu trois nouveaux membres du Bureau : Élisabeth Ballerini (responsable de "SOS femmes enceintes"), Agnès Foucault (présidente de CLV Isère) et Geneviève Bourgeois (responsable de l'antenne "Nos mains ne tueront pas"). Nous les remercions pour leur disponibilité et saisissons cette occasion pour remercier Agnès de Sansal pour les années qu'elle a consacrées au service de Choisir la Vie et en particulier de l'antenne d'écoute.

LES MEMBRES DU BUREAU



Cécile Edel
Présidente



Paul
Ginoux Defermon
Vice-Président



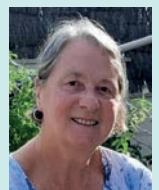
Marie-Aline
Chevreau
Secrétaire générale



François
de Larouzière
Trésorier adjoint



Virginie Mercier
Chargée communication



Agnès Foucault
Présidente de
CLV Isère



Dr Geneviève-
Bourgeois
Responsable de
l'antenne "Nos mains
ne tueront pas"



Élisabeth Ballerini
Responsable de
l'antenne "SOS
femmes enceintes"



Jean Rey
Administrateur